



N° 2023-105

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

N° 2023-105

OM : réductions et annulations antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M. BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,Pouvoirs: M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent

M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard

M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie

Mme BRESSON Élise donne le pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain

M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis

M GROSJEAN philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle

Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures

Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le **budget OM** s'élèvent à **857,50 € pour les annulations** et **141,60€ pour les réductions**. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat du 15 novembre :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
LA MONTAGNE	GALLET Christophe	2022-227-007648	75€	Vente de la maison en juin 2022
MELISEY	BRUEY Brian	2022-232-008077	50€	Déménagement en mars 2022
SERVANCE	WITT Cindy	2018-034-512 2019-097-003932	200€ 212,5€	Déménagement en janvier 2018
MELISEY	HENIN Marion	2022-332-008402	150€	Déménagement mai 2022
TERNUAY	MEUNIER Angélique	2020-094-005757	170€	Déménagement en février 2020
Total des Annulations Antérieures OM			857,50€	

Certificat du 15 novembre :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
TERNUAY	MEUNIER Angélique	2020-094-005750	141,60€	Déménagement en février 2020
Total des Réductions Antérieures OM			141,60 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

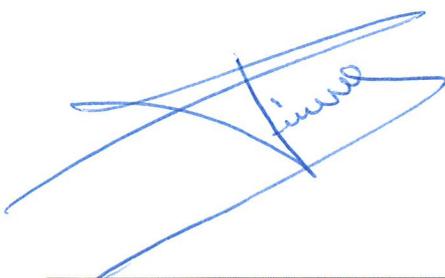
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2023-106

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

**N° 2023-106
OM : réductions et annulations antérieures**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M.BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,

Pouvoirs: M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel
Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent
M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard
M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie
Mme BRESSON Élise donne le pouvois à Mme MAIRE Françoise
Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain
M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis
M GROSJEAN philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle
Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SANTIGNY Henri
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures

Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre

Les annulations et réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.

Cette opération annule et réduit les titres antérieurs suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Les montants à déduire pour le **budget OM** s'élèvent à **857,50 € pour les annulations** et **141,60€ pour les réductions**. Les titres concernent les factures suivantes :

Certificat du 15 novembre :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
LA MONTAGNE	GALLET Christophe	2022-227-007648	75€	Vente de la maison en juin 2022
MELISEY	BRUEY Brian	2022-232-008077	50€	Déménagement en mars 2022
SERVANCE	WITT Cindy	2018-034-512 2019-097-003932	200€ 212,5€	Déménagement en janvier 2018
MELISEY	HENIN Manon	2022-332-008402	150€	Déménagement mai 2022
TERNUAY	MEUNIER Angélique	2020-094-005757	170€	Déménagement en février 2020
Total des Annulations Antérieures OM			857,50€	

Certificat du 15 novembre :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT	MOTIF
TERNUAY	MEUNIER Angélique	2020-094-005750	141,60€	Déménagement en février 2020
Total des Réductions Antérieures OM			141,60 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations comptables

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

**N° 2023-107
Décision budgétaire modificative n°2:
BUDGET PRINCIPAL CCME**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M.BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,

Pouvoirs: M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel
Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent
M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard
M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie
Mme BRESSON Élise donne le pouvois à Mme MAIRE Françoise
Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain
M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis
M GROSJEAN philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle
Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SANTIGNY Henri
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Dans le cadre de la Décision Modification Budgétaire CCME n°1, le Président propose à l'assemblée délibérante de procéder à un virement

L'association Maison Science de l'Homme (Borne royale) préfère remplacer la subvention d'un montant de 500€ qui leur était octroyée par le paiement du repas de la journée Borne Royal d'un montant de 482.50€

Pour ce faire un passage de crédit du compte 657356 (subvention) au compte 6232 (fête et cérémonie) est nécessaire

Dans le détail les modifications concernent :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232-01 : Fêtes et cérémonies		500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		500.00 €
D 657358-01 : Subv. fonct. autres groupements	500.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	500.00 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal CCME, exercice 2023 mentionné dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N°2023-108

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

N° 2023-108

Notification des Attributions définitive de Compensations 2023

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M.BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,

Pouvoirs: M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent

M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard

M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie

Mme BRESSON Élise donne le pouvois à Mme MAIRE Françoise

Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain

M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis

M GROSJEAN philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle

Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SANTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

En date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a opté pour l'institution du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Dans ce cadre et en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public de coopération intercommunale verse à chaque commune membre une attribution de compensation correspondant aux recettes économiques perçues par chaque commune avant le passage en FPU minorée des charges transférées.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements.

La CLECT se réunira en cours d'année afin d'évaluer les charges relatives aux compétences transférées, conformément à l'arrêté préfectoral N°70-2017-12-29-016 du 29/12/2017. Dès lors, le montant des attributions de compensation est susceptible d'être révisé.

La CLECT constate qu'il n'y a pas eu de charges transférées au cours de l'année 2023 et propose de retenir les attributions de compensation définitives des communes pour 2023.

VU les statuts de la Communauté de Communes des 1000 Etangs
 VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Après délibération, le Conseil Communautaire,

- **ARRÊTE** le montant définitif de l'attribution de compensation pour les communes membres de la CCME au titre de l'année 2023 de la manière suivante.

- Communes	Attributions de compensation définitives 2023
AMAGE	2 139
AMONT ET EFFRENEY	6 259
BELFAHY	7 295
BELMONT	3 786
BELONCHAMP	5 527
BEULOTTE SAINT LAURENT	2 832
CORRAVILLERS	12 656
ECROMAGNY	3 181
ESMOULIERES	982
FAUCOGNEY ET LA MER	79 585
FRESSE	13 842
HAUT DU THEM CHAT. LAMB.	23 490
LA BRUYERE	1 168
LA LANTERNE ET LES ARMONTS	785
LA LONGINE	22 280
LA MONTAGNE	67
LA PROISELIERE ET LANGLE	467
LA ROSIERE	1 883
LA VOIVRE	1 935

LES FESSEY		Envoyé en préfecture le 27/11/2023
MALBOUHANS		Reçu en préfecture le 27/11/2023
MELISEY		Publié le 02/12/2023
MONTESSAUX	941	ID : 070-247000854-20231116-2023_108-DE
SAINT BARTHELEMY	10 904	221 578
SERVANCE-MIELLIN	130 783	
TERNUAY MELAY ET SAINT HIL.	18 925	
Total	583 375 €	

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-**MANDATE** le Président pour notifier aux communes, le montant des attributions de compensation définitive.

-**DIT** que ces attributions de compensation constituent la base prévisionnelle des versements 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N°2023-109

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

N° 2023-109

Collège de Melisey : subvention pour le projet de classe à horaire aménagé
musique

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M. BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,

Pouvoirs: M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent

M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard

M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie

Mme BRESSON Élise donne le pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain

M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis

M GROSJEAN philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle

Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président informe les membres de l'assemblée communautaire, principal du collège de Melisey est venu présenter le projet musique du Bureau le 7 novembre 2023.

Dans le cadre de la convention des « collèges ouverts », le collège de Melisey construit un projet « musique » et candidate à l'ouverture d'une « Classe à Horaires Aménagés Musique » (CHAM). Il s'agirait de la 1^{ère} CHAM en collège rural.

Le projet pédagogique proposé suit les enseignements suivants :

- Le chant choral accompagné du chant individuel et/ou des cours de piano
- L'enseignement d'un instrument classique ou d'un instrument moderne dit de Musiques Actuelles
- Un enseignement de Musique Assisté par Ordinateur

Il précise qu'en lien avec l'Union Musicale de Melisey, des cours communs seront assurés et tout adhérent de l'association pourra bénéficier des cours donnés au collège : chorale, piano, guitare, batterie.

Dans le cadre du développement culturel de la communauté de communes des 1000 Etangs, une subvention d'un montant de 5 000 € pourrait être versée au collège de Melisey, afin de financer les interventions des deux professeurs de guitare et batterie.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

-DECIDE de verser une subvention de 5 000 € au collège de Melisey destinée à financer les interventions des deux professeurs

-DIT que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N°2023-110

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

N° 2023-110

Convention avec Destination 70 et participation financière

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M. BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,Pouvoirs: M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent

M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard

M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie

Mme BRESSON Élise donne le pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain

M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis

M GROSJEAN philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle

Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président rappelle que le conseil de Destination Vosges du Sud a pour orientations stratégiques et budgétaires du collectif. La convention arrête de se positionner pour la période 2024/2026.

Le Président informe que les opérations suivantes sont reconduites à savoir Eductour pour les partenaires et socio-pros, le guide de randonnée, la communication (TV locales et les affichages urbains), les salons et ce qui est lié au numérique (campagnes digitales, décidelles Data).

Une nouveauté est à intégrer pour cette période à savoir l'observation du tourisme, qui permet d'obtenir des données de fréquentation touristique par EPCI via Flux Vision.
En conséquence, la participation financière passe de 6 250 € à 7 450 € soit une augmentation de 1 200 €.

Le Président rappelle que l'intérêt de ce collectif nous permet de mener des actions de communication plus large et d'avoir une meilleure visibilité. La complémentarité de nos sites en est un atout majeur.

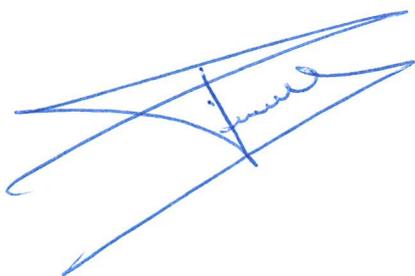
Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la poursuite de la convention avec Destination 70 au titre de la Destination Vosges du Sud pour la période 2024/2026
- **VALIDE** la participation financière à hauteur de 7 450 €
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT



N°2023-111

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023***

N° 2023-111

Convention Mutuelle Familiale Intercommunale

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt-trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M. BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,Pouvoirs : M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel

Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent

M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle

M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard

M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie

Mme BRESSON Élise donne le pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain

M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis

M GROSJEAN Philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle

Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SAINTIGNY Henri

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Afin de permettre aux habitants de la CCME de bénéficier d'une mutuelle nommée Mutuelle Communale, il est proposé de signer une convention avec l'Association Mutuelle Familiale. Les objectifs prioritaires du dispositif « Mutuelle Communale » portés par l'Association LMF ASSO SANTE sont :

- De pallier aux inégalités d'accès aux soins des personnes qui, par manque de moyens, font l'économie d'un organisme de complémentaire santé.
- De permettre le retour à une couverture de soins en bénéficiant de coût réduit, contribuant à un retour aux soins de santé.
- De proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes.
- De diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide (Complémentaire santé solidaire, CMUC, ACS...), déceler et accompagner les bénéficiaires potentiels.

Pour cela, l'association LMF ASSOC SANTE présente des solutions auprès de la Mutuelle Familiale avec laquelle elle a souscrit des contrats collectifs et mutualisés à adhésions facultatives.

La CCME de son côté s'engage à communiquer sur ce nouveau dispositif en direction des habitants, ainsi qu'à mettre à disposition de l'association mutualiste la France Services intercommunale pour organiser des permanences.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec l'Association Mutuelle Familiale
- **AUTORISE** l'utilisation de la France Services Intercommunale pour organiser des permanences

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2023-118

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

N° 2023-118

**Désignation des représentants de la CCME au Syndicat Mixte
d'Aménagement de la Lanterne (SMAL)**

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M.BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,

Pouvoirs: M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel
Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent
M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard
M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie
Mme BRESSON Élise donne le pouvois à Mme MAIRE Françoise
Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain
M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis
M GROSJEAN philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle
Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SANTIGNY Henri
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose

Dans le cadre de la démarche de transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne (SMAL) en Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Lanterne (SMBVL), un arrêté interpréfectoral actant la modification du périmètre du SMAL a été mis en place le 06 novembre 2023. Cette extension a permis l'intégration de 19 communes de la CCME.

Il est proposé aujourd'hui au conseil communautaire de se prononcer sur la désignation des délégués qui siègeront au conseil syndical prévu à l'article II.1 des statuts actuels du SMAL.

Commune	Titulaire	Titulaire	Suppléant	Suppléant
Amage	Bruno HEYMANN	Gilles DIRAND	Marie-Christine BLAISE	Jérôme HENRY
Amont-et-Effreney	Jean-Marie Nurdin	Michel Poirot	François Grosjean	Daniel PETITJEAN
Belmont	Yannick STADELMANN	Étienne CALLEY	Régine PHEULPIN	Damien BERLENDIS
Beulotte-Saint-Laurent	Jean-Charles HENRY	Joël PINOT	Jean-Pierre CHATELAIN	Aurélie HENRY
Corravillers	Catherine LALLEMENT	Jean-François LAROCHE	Yves VUILLEMARD	Franck GEHANT
Ecromagny	Michèle CHIPAUX	Maryline PETROFF	Nathalie DIRAND	Stéphane CORBERAND
Esmoulières	Jean-Baptiste GEHANT	Martine POIROT	Damien GRANDGIRARD	Michèle FROIDEVAUX
Faucogney-et-la-Mer	Laurent SEGUIN	Hervé CLEMENT	Séverine MAUFFREY	Catherine VUILLEMARD
La Bruyère	Jean-Marie LEDY	Nicolas LACLES	Bernard GIRARD	Sandra GROSJEAN
La Lanterne-et-les-Armons	Christian GRANDVOINET	Jean-Marc SIGUST	Alexandre LAROCHE	Dominique LAROCHE
La Longine	JEUDY Jean-Luc	HENRY Philippe	JEANNEY Laurent	LEUVREY Yvan
La Montagne	BRICE Jean Marie	COLLE Aurélien	NOËL Cindy	VALETTE Florence
La Proiselière-et-Langle	Gérard MAUFFREY	Michel GRANDEMANGE	Thomas VANCON	Laurence BOURDIN
La Rosière	Sonny BRODELLE	André DAVAL	Romain MILLIOTTE	Émile LAMBOLEY
La Voivre	Arnaud FORMET	Philippe LABREUCHE	Frédéric COSTE-SARGUET	Jean GALMICHE
Les Fessey	alain DAHINDEN	Thierry PETITJEAN	Frédéric RUPERT	Gilbert HENRY
Melisey	Régis PINOT	Michel GRANDJEAN	Jean-Marie LALLOZ	Alain RIBAUD
Servance-Miellin	Henri SAINTIGNY	Thierry GROSJEAN	Jean-Siméon GRANDMOUGIN	Yves JEANROY
Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire	Claudine BRULTEY-ANTOINE	Gilbert LAMBOLEY	Vincent PICARD	Bernard GROSJEAN

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- Approuve la désignation des représentants de la CCME au SMAL.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 NOVEMBRE 2023**

**N° 2023-117
Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
Au comité de Massif des Vosges**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 10 novembre 2023 pour la session ordinaire du mardi 16 novembre 2023.

L'An Deux Mille vingt-trois, le seize novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Montagne, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	30
Pouvoirs :	10
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VERBAERE Ludovic	OUDOT Francis
PY Julien	SIGUST Jean-Marc	COUTHERUT Sylvie
CALLEY Etienne	JEUDY Jean-Luc	FAIVRE Gérard
SARRE Vincent	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MANGE François	GROSJEAN Thierry
GEHANT Franck	PINOT Régis	VERBAERE Ludovic
CHIPAUX Michèle	MAIRE Françoise	JEANROY Yves
POIROT Martine	PETRONELLI Yves	RIBAUD Alain
SEGUIN Laurent	GRANDJEAN Michel	DEMANGE René
DAGUE Alain	LAPARRA Isabelle	VALDENNAIRE Sylviane

Absent(e)s : M. BRICE Jean-Marie ; M. FORMET Arnaud,

Pouvoirs : M GROSJEAN François donne pouvoir à M POIROT Michel
Mme VUILLEMARD Catherine donne pouvoir à M SEGUIN Laurent
M PERNOT Jean-Marie donne pouvoir à Mme LAPARRA Isabelle
M DIEUDONNE René donne pouvoir à M MAUFFREY Gérard
M MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie
Mme BRESSON Élise donne le pouvoir à Mme MAIRE Françoise
Mme CAILLIAU Élise donne le pouvoir à M RIBAUD Alain
M DAVOT Jean-Louis donne le pouvoir à M OUDOT Francis
M GROSJEAN Philippe donne le pouvoir à M CHIPAUX Michèle
Mme DUPETY Sandra donne le pouvoir à M SAINTIGNY Henri
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président fait savoir que la composition du comité de massif d'arrêté préfectoral du 3 mai 2017.

Celui-ci est composé de 4 collèges et notre collectivité fait partie du 1^{er} collège (élus locaux).
Le mandat des membres de ce comité est d'une durée de 6 ans renouvelable.

Il convient de procéder au renouvellement des membres désignés en 2017 dont les mandats ont expiré fin octobre 2023.

Gérard MAUFFREY siégeait en qualité de titulaire sur la précédente mandature.

A l'issue d'un vote :

- Julien PY est délégué titulaire
- Isabelle LAPARRA est délégué suppléant

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
30	0	0	0

Le Conseil communautaire :

VALIDE la désignation de Julien PY, en qualité de délégué titulaire et Isabelle LAPARRA en qualité de délégué suppléant

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

